

RÈGLEMENT

PEQP 2020

Prix Étudiant Qualité Performance



PRÉSENTATION DU PRIX

>> **OBJET**

Ce Prix attribué par France Qualité (AFQP) a pour vocation de récompenser un travail réalisé en entreprise dans le cadre d'un stage longue durée ou d'un contrat d'apprentissage, intégré au cursus universitaire (Stage, apprentissage) sur les thématiques de la Qualité, la Sécurité, l'Hygiène, l'Environnement et le Développement Durable et la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE). Ce prix vise à reconnaître des contributions significatives dans les domaines de la performance, l'excellence, l'innovation en contribuant à l'amélioration de la connaissance dans ces domaines.

>> **CATÉGORIES DE PRIX**

Trois prix sont attribués :

- ✓ Un prix pour les étudiants en licence ou en licence pro (bac +3) ;
- ✓ Un prix pour les étudiants en master ou en école d'ingénieur (bac + 5) ;
- ✓ Un prix pour les étudiants en mastère (bac + 6) ou plus.

>> **CURSUS UNIVERSITAIRES CONCERNÉS**

Peuvent concourir :

- ✓ les Écoles d'ingénieurs reconnues par l'État délivrant un diplôme dans les domaines cités en objet
- ✓ les Université formant des étudiants dans les domaines cités précédemment.

Tout étudiant français ou étranger d'un établissement français peut être candidat au Prix Étudiant France Qualité Performance s'il est inscrit dans l'un des établissements ci-dessus mentionnés et s'il a été sélectionné selon les critères propres à l'établissement.

Ce prix concerne et veut mettre en valeur trois acteurs coordonnés :

- ✓ L'étudiant(e) volontaire pour participer au prix



- ✓ L'établissement qui présente l'étudiant(e)
- ✓ L'entreprise qui accueille l'étudiant(e) en apprentissage ou en stage de fin d'études

Notas

- ✓ L'inscription au Prix Étudiant est gratuite.
- ✓ Les étudiants sont obligatoirement inscrits par leur établissement
- ✓ Le nombre de candidats par catégorie et par établissement est limité à Quatre.

ÉTAPES DU PROCESSUS

>> INSCRIPTION

L'inscription au Prix Étudiant Qualité Performance (PEQP) se fait en ligne sur la plateforme WIIN, accessible depuis le site www.qualiteperformance.org, rubrique Les Prix. Elle s'effectue en 2 temps : l'établissement inscrit d'abord son ou ses étudiants (jusqu'à 4 par catégorie), puis dans un second temps, il vient déposer le dossier de candidature de chacun de ses étudiants.

>> LE DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats en licence doivent rédiger un dossier de 10 pages maximum (de l'introduction à la conclusion, annexes comprises). Au-delà de 10 pages des points de pénalité seront retranchés.

Les candidats en master ou en mastère doivent rédiger un dossier de 12 pages maximum (de l'introduction à la conclusion, annexes comprises). Au-delà de 12 pages des points de pénalité seront retranchés.

La page de garde du dossier doit obligatoirement comporter les données suivantes :

- ✓ Titre de sujet traité.
- ✓ Nom et logo de l'établissement d'enseignement.
- ✓ Niveau et intitulé de la formation.
- ✓ Nom et logo de l'entreprise d'accueil.
- ✓ Coordonnées téléphoniques et mails de l'étudiant, du responsable pédagogique et du tuteur de l'établissement où l'étudiant est en alternance. A défaut, le dossier sera refusé.

La rédaction du dossier est laissée à l'initiative des candidats afin de laisser libre cours à leur imagination et de permettre d'évaluer leur esprit de synthèse.

Nota : Aucune appréciation des établissements ou des organisations accueillant l'étudiant ne doit figurer dans le dossier.

>> DÉPÔT DES DOSSIERS

Avant le 15 octobre 2019 les dossiers sélectionnés par l'établissement sont transmis sous forme de fichiers numériques (format PDF) sur la plateforme Wiin. La diffusion de ce dossier doit également être validée par l'organisme ayant accueilli l'étudiant(e) afin de garantir la non divulgation d'informations confidentielles.

>> ÉVALUATION DES DOSSIERS

Chaque dossier est évalué par un groupe de trois évaluateurs habilités* : Enseignants, Industriels, Institutionnels, Consultants, Membres de France Qualité. Les évaluateurs possèdent une expérience professionnelle significative liée aux approches QSHE, RSE, Maîtrise des risques ou d'organisation, ils ont été qualifiés sur la base de l'évaluation d'un dossier témoin. L'évaluation des dossiers transmis se fait à partir d'une « Grille d'Évaluation » qui permet d'obtenir au maximum 200 points. Cette grille, à l'usage exclusif des évaluateurs n'est pas transmise aux candidats.

Les critères d'évaluation suivants sont privilégiés :

- ✓ liens avec les domaines de la qualité, la sécurité, l'Hygiène et l'environnement

- ✓ problématique, démarche mise en œuvre, méthodologie retenue (qualité et rigueur)
- ✓ planification, démarche mise en œuvre.
- ✓ communication, amélioration, innovation, capitalisation, enjeux (économiques et autres).
- ✓ originalité, qualité de rédaction et valeur du travail effectué.
- ✓ apport et possibilité d'application des idées soutenues

(*) Les évaluateurs s'engagent à garantir la confidentialité du contenu en signant une Charte de Déontologie.

Nota : Pour le niveau bac+3, le caractère innovant peut se limiter à une innovation pour l'entreprise, mais pas pour les évaluateurs. Une démarche de résolution de problème, un chantier 5S, l'aide à l'obtention d'une certification, la mise à jour d'un système documentaire, etc... ne sont pas des activités innovantes pour un évaluateur, responsable QSE chevronné. Mais elles méritent toute l'attention et sont souvent méritoires suivant le contexte dans lesquelles elles sont menées (PME, TPE).

>> SÉLECTION DES DOSSIERS

Le Comité de Sélection présidé par une personnalité appartenant à l'Education nationale, se compose :

- ✓ Du Délégué général aux Prix au sein de France Qualité (Grand Prix Qualité France, Prix des Bonnes Pratiques, Prix du Livre, Prix Étudiant) ;
- ✓ Du Responsable de Projet Prix Étudiant Qualité Performance ;
- ✓ D'un représentant du Ministère de l'Enseignement Supérieur ;
- ✓ D'un représentant du monde de l'Entreprise ;
- ✓ De quelques évaluateurs seniors ;
- ✓ Eventuellement de lauréats du Prix Etudiant des années précédentes.

Au cours de ce comité, les cinq meilleurs dossiers par catégorie (licence et master/ingénieur, mastère) sont présentés par le Responsable de Projet au Comité de Sélection qui désigne les trois nominés pour les présenter au jury. Le Comité de Sélection détermine la forme et les conditions de ses délibérations. Le jury est souverain.

>> DESIGNATION DES LAURÉATS

Les finalistes nominés sont désignés par le Jury de France Qualité.

Présidé par le Président de France Qualité (ou par son représentant), ce jury désigne les lauréats, il peut également désigner des « Coups de Cœur » afin d'encourager une thématique porteuse ou un projet particulièrement innovant.

Chaque établissement ayant participé au Prix est informé par France Qualité des décisions du Jury en indiquant tout simplement si leur(s) candidat(s) est (sont) nominé(s) ou non. Charge à chaque établissement d'en informer les étudiants.

Nota : les établissements ayant des finalistes nominés devront fournir quelques renseignements complémentaires qui pourront être utilisés au cours de la cérémonie (École, université, ville, formation, noms des enseignants, organisation dans laquelle l'étudiant aura fait son stage, thème du stage, maître de stage, etc.).

>> CÉRÉMONIE DE REMISE DES PRIX

A la date définie (voir annexe page suivante), les établissements dont les candidats auront été nominés, sont invités à la remise des Prix qui se déroule à Paris. Ces invitations sont limitées à 5 personnes : le(s)représentant(s) de l'établissement d'enseignement et le(s) représentant(s) de l'organisation dans lesquelles l'étudiant a fait son stage, l'étudiant et deux personnes de son choix.

>> VALORISATION DES LAURÉATS

En plus du Prix remis, des cadeaux seront remis par les partenaires de France Qualité. Les travaux jugés particulièrement novateurs pourront faire l'objet d'articles dans des revues spécialisées (Revue Échanges...).

ANNEXE

CALENDRIER DE L'ÉDITION 2020

- Date limite d'inscription en ligne : 31 juillet 2019
- Date limite de dépôt des dossiers de candidature en ligne : 15 octobre 2019
- Evaluation de chaque dossier par 3 évaluateurs : entre 14 octobre et 15 novembre 2019
- Réunion du Comité de Sélection et du Jury : début décembre 2019
- Cérémonie de remise des trophées : janvier 2020

ADRESSES ET LIENS UTILES

- Informations concernant le dispositif global des Prix Qualité : prixqualite@francequalite.fr
- Site internet : www.qualiteperformance.org
- Revue Echanges : www.qualiteperformance.org/revue
- Adresse : France Qualité • AFQP - 6 place de la Madeleine - 75008 Paris
- Responsable du Prix Étudiant : Michel CAM prixetudiant@francequalite.fr